

Certificat Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et Personnes Dépendantes (AAPAPD)

Contexte

Les professionnels de santé sont de plus en plus confrontés à une population vieillissante et dépendante, nécessitant des prises en charge spécifiques et adaptée. Le rôle de "l'agent d'accompagnement" s'exerce sur le champ de la prise en soin de la personne âgée en institution (accueil, animation, relations, repas, maintien de l'autonomie...) et sur le volet lié au maintien de la qualité de vie et de l'environnement du patient (entretien des locaux, du matériel, du linge...).

Ce certificat est enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (niveau 3) . Son obtention dépend de la validation de 9 unités de compétences, sanctionnées par des évaluations écrites, des mises en situations professionnelles et par la soutenance d'un rapport d'activités. Un jury de validation, composé de professionnels, statue en fin de parcours sur l'octroi du certificat.

Objectifs

- Connaître le rôle et la place de l'agent d'accompagnement dans le fonctionnement de l'institution.
- S'approprier des connaissances en physiologie, psychopathologie, situations de handicap et psycho gériatrie afin d'adapter sa prise en soin.
- Acquérir les techniques et postures pour limiter les risques liés à la manutention.
- Accompagner les résidents dans les gestes de la vie quotidienne.
- Adapter les produits et le matériel d'entretien en respectant la démarche qualité, les règles d'hygiène et les consignes de sécurité associées.
- Optimiser la fonction linge.
- Mettre en place des activités adaptées en lien avec le projet de vie de la structure.
- Savoir adapter sa prise en soins dans des situations d'accompagnement en fin de vie.

Programme

La formation se compose de plusieurs modules.

Un test de positionnement est réalisé par chaque agent en amont de la formation, afin de déterminer un allègement éventuel de modules en fonction des résultats obtenus.

Pour connaître le détail du programme, les conditions d'accès et le déroulement précis de la formation, merci de vous rapprocher de la personne référente en délégation (cf. rubrique "contact").

Public

Tout professionnel travaillant auprès de personnes âgées et personnes dépendantes

Exercice

2022

Code de formation

1.22

Nature

AFR

Organisé par

Pour les départements 04 et 05 : GRETA ALPES PROVENCE. Pour les départements 13 et 84 : ACTEMOS.

Durée

217 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences